

COMMISSION PERMANENTE
du 30 OCTOBRE 2007

EXTRAIT DE DELIBERATION

La Commission Permanente de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoquée, s'est réunie le mardi 30 octobre 2007 à 9 h 00 dans les locaux de l'Agence de Redon – Quai Amiral de la Grandière, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- M. Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

Etaient excusés :

- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

Assistaient également à la séance :

- M. Michel ALLANIC, Directeur Général des Services
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**COMMISSION PERMANENTE
Du 30 Octobre 2007**

II – CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES PUBLICS

2. Le Contrat Régional de Bassin Versant : outil de contractualisation de la Région Pays de la Loire.

Comme déjà validé par notre Conseil d'Administration lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons engagé avec les Régions des mécanismes de contractualisation. La rédaction du projet pour les Pays de la Loire est terminée ; et le contrat régional pourrait être signé prochainement.

Ce projet de contrat de financement est établi pour la période 2007-2009.

Il comprend :

- les programmes d'actions des structures de bassin ;
- l'animation de l'IAV pour la mise en œuvre et le suivi de ce contrat.

Ce projet de contrat est l'aboutissement d'un travail préparatoire de 2 ans établi en collaboration avec les structures de bassin versant et la Région Pays de la Loire. Il a mis en évidence le rôle moteur de l'IAV dans l'animation des programmes d'actions du bassin de la Vilaine. De plus, ce nouvel outil va permettre d'apporter une stabilité dans le financement de ces actions avec la mobilisation de moyens plus importants que les années passées. Par exemple le financement de l'animation de la CLE et de notre politique territoriale passerait de 4 000 € en 2006 à 32 000 € l'an prochain.

Il est proposé de prendre connaissance de ce projet, et d'autoriser le cas échéant, le Président à signer ce contrat.

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- **approuve ce projet.**
- **autorise le Président à signer ce contrat**



**Pour Extrait Conforme
LE PRÉSIDENT**

Yvon MAHE

